

DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. ESSAI D'ANALYSE DES MOUVEMENTS CITOYENS

Par

**Blaise NTWA AKPAJENJIBE, Jean Baptiste MUHINDO KASEKWA
et Gilbert MUBIDJINI KAWUKA**

Apprenants en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Kinshasa

RÉSUMÉ

Dans une perspective historique assez récente, la République Démocratique du Congo a vu émerger les mouvements des jeunes militants qui ont pris de la place au sein de l'espace politique. Il s'agit en effet, d'un large consortium qui s'est structuré sous forme d'un front citoyen qui a dépassé le périmètre habituel des partis d'opposition. Ceci, c'est à la suite du constat écœurant qu'ils ont fait sur la gouvernance de l'Etat congolais.

Ainsi, cette étude est une contribution à l'édification de la démocratie et de la gouvernance en République Démocratique du Congo qui offre aux scientifiques, ou mieux aux lecteurs ; une grille d'analyse approfondie sur les tendances actuelles de la vie politique et sociale afin de mieux comprendre et mieux analyser les multiples défis dont la gouvernance auxquels l'Etat congolais est confronté, et y réfléchir.

Par ailleurs, cette étude explique comment les actions et la détermination de ces mouvements citoyens ont servi à un moment historique de la République Démocratique du Congo, de socle de la construction de l'identité collective. L'ambition de cette étude, est d'informer et de susciter le débat autour des mouvements citoyens, à travers des analyses scientifiques, empiriques et contextualisées. Ainsi, l'urgence maintenant consiste à repenser cet engagement pour qu'il soit réellement le levier de nouveaux jours en Afrique en général et en République Démocratique du Congo en particulier.

Mots-clés : *Démocratie, Gouvernance, Mouvement citoyen*

ABSTRACT

In a fairly recent historical perspective, the Democratic Republic of the Congo has been seen the emergence of movements of young activists who have taken up space. It is indeed a large consortium that has structured itself in the form of a citizen front that has gone beyond the usual perimeter of opposition parties. This is following the disgusting observation they made on the governance of the Congolese state.

Thus, this study is a contribution to the building of democracy and governance in the Democratic Republic of the Congo which offers scientists, or better readers; an in-depth analysis grid on current trends in political and social life in order to better

understand, better analyze the multiple governance challenges faced by the state, and reflect on them.

Moreover, this study explains how the actions and the determination of the citizens' movements served at a historical moment in the Democratic Republic of the Congo, as a base for the construction of collective identity. The ambition of this study is to inform and stimulate debate around citizen movements, through scientific, empirical and contextualized analyses. Thus, the urgency now consists in rethinking this so that it is really the lever of new days in Africa in general and in the Democratic Republic of the Congo in particular.

Key words: *Democracy, Governance, Citizen movement*

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo traverse depuis plus deux décennies un cycle de turbulence politique. Cette situation est due non seulement au non respect des règles démocratiques mais aussi et surtout à certaines inégalités sociales observées ici et là. Ceci constitue de notre temps une menace à la démocratie croissante dans des pays en voies de développement, en l'occurrence la République Démocratique du Congo. Autrement dit, il est actuellement impensable d'affirmer que seules les guerres constituent une menace à la démocratie mais il faut aussi y inclure les disparités sociales, l'absence des principes démocratiques marchant à contre-courant des principes sous-jacents de la bonne gouvernance.

En effet, depuis les élections de 2006 et 2011 en République Démocratique du Congo, suivies des critiques les plus souvent négatives faites par les observateurs nationaux et internationaux, les congolais devenaient de plus en plus éveillés sur la façon dont est gérée leur chère patrie. C'est ainsi qu'a été observée une montée en puissance de la société civile à travers sa composante mouvement citoyen et comité Laïc de coordination, structure attachée à l'Eglise Catholique. La quasi-totalité des membres qui composent ces groupes sont les jeunes.

S'il faut le dire en effet, la naissance des mouvements citoyens et leur détermination à mettre un terme aux pratiques antidémocratiques faisaient peur au pouvoir de Kinshasa qui était incarné par Joseph Kabila KABANGE alors président de la RDC. Cette peur est observée jusqu'à ce jour toutes les fois que ces mouvements menacent de manifester en cas des violations des principes démocratiques.

Cependant, les élections du 30 décembre 2018 étaient celles de tous les enjeux qui mettaient d'une part les gens dans une incertitude et, d'autre part, la détermination d'un peuple meurtri, affamé, opprimé à mettre fin à un

système qualifié de prédateur. C'est en quelque sorte le reflet de ce que MBANZA MUKALAYI disait dans un de ses écrits : « *ça passe ou ça casse* ». Du coup, on a vu une espèce de solidarité, d'altruisme et du sentiment d'appartenir à une seule nation, qui est le Congo qui présage la construction d'une identité collective ou mieux nationale suite au déterminisme historico-géographique.

Nombreux de mouvements de ces jeunes congolais se revendiquent l'héritage des figures historiques des mouvements d'émancipation africaine dont AMIL Cabral, Patrice Emery Lumumba, Thomas Sankara, Nelson, Mandela, Etienne TSHISEKEDI. Cette filiation fortement teintée d'exigences morales, alliée à des formes modernes des mobilisations, utilisant largement les réseaux sociaux, a conduit certainement à une révolution de mentalité de peuple congolais pour prendre leur destin en main et s'opposer à la domination des élites politiques corrompues et à la situation néocoloniale.

En effet, il faut reconnaître que plusieurs auteurs ont mené les études sur cette thématique relative aux mouvements citoyens, soit en interface avec le pouvoir public, soit démocratie, soit encore les élections. Au nombre de ces auteurs, nous citons les plus prolifiques : Francis AKINDES et OUSMANE ZANNA, PHIDIAS AHADI SENG MILEMBA

Francis AKINDES et OUSMANE ZANNA¹ dans leur article collectif intitulé « *L'Etat face au mouvement social* », ils expliquent comment en Afrique, plus de vingt ans après, l'espoir suscité par les transitions démocratiques des années 1990, le continent fait toujours face à la question de l'alternance démocratique. Les tentatives des réponses par des coups d'Etat, des conflits armés ou des compromis politiques autour du « *ventre* »² ont montré leurs limites. Ces pratiques ont plongé plutôt les pays dans des chaos généralisés. Les processus de reconstruction sont menés aux forceps d'une « *pax democratia* », dictée de l'extérieur, qui guérit mais fragilise. La démocratie négociée par le « haut », du seul point de vue institutionnel, relève du mirage³. Faut-il considérer les mouvements sociaux comme les derniers remparts des luttes de démocratisation ? Pour eux, le problème réside dans la fragilité juridique, politique, sociale, économique de l'Etat Africain.

Ils constatent par ailleurs beaucoup de chutes par la rue des régimes autoritaires ou semi démocratiques dont le cas de la Tunisie, de l'Egypte et de

¹ F. AKINDES, OUSMANE ZANNA, « L'Etat face au mouvement social en Afrique », *Revue projet* N° 355, 2016/6, pp.83-88.

² Lire J-F. BAYART, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989.

³ Lire F. AKINDES, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Codesria, 1995.

la Lybie en 2011, du Burkina-Faso en 2014, illustrent la montée en puissance des mouvements sociaux sur le continent.

En République Démocratique du Congo, ce vent des mouvements citoyens était latent mais a pris corps vers les années 2015 en soutenant l'alternance démocratique. De ce vent, nous citons la LUCHA (lutte pour le changement), FILIMBI (sifflet en shwali), CLC (comité laïc de coordination), etc. Ces mouvements citoyens sont restés les bonnes sentinelles veillant ainsi sur l'action du pouvoir public et éveillant la conscience collective des congolais. Ces mouvements se sont imposés comme groupes contestataires les plus visibles de la société civile jusqu'à la tenue des élections de décembre 2018, puis continuent à fonctionner en sourdine et agissent sporadiquement toutes les fois que sont violées les droits de l'homme et des principes démocratiques. Mais on ne les a plus vus manifester pendant le processus électoral de 2018.

De son côté, PHIDIAS AHADI SENGE MILEMBA, dans son œuvre intitulée, « *Mouvements citoyens Africains Creuset de l'éveil civique et briseurs de l'ordre néolibéral* »⁴, montre la triste réalité de l'idéologie du pouvoir et d'avoir des pouvoirs oligarchiques post coloniaux ainsi qu'à l'éclipse de la démocratie, par des régimes seigneuriaux. La société africaine a vu naître une nouvelle conscience citoyenne, incarnée par les mouvements citoyens.

Ainsi, quid de la démocratie, gouvernance et du mouvement citoyen?

1. De la gouvernance⁵

De l'anglais *governance*, le terme gouvernance « gouvernance » désigne un ensemble de décisions, de règles et de pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le fonctionnement. Le concept de gouvernance s'applique à tous les niveaux d'organisation : privée et public, local et régional, national, international,...

La gouvernance⁶ désigne l'ensemble des mesures et des règles qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée. Son but est de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés comme il faut et que les ressources sont utilisés dans un esprit responsable. La gouvernance veille au respect des intérêts des "ayant

⁴ Lire Phidias Ahadi Senge Milemba, *Mouvements Citoyens africains. Creuset de l'éveil civique et Briseurs de l'ordre néolibéral*, consulté en ligne le 30/09/2022 à 0H39'.

⁵ Youmatter.world/fr/definition/gouvernance-definition-objectifs-principes-volet-social-et-societal/, consulté en ligne le 25/10/2022 à 22h33'.

⁶ www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199369-gouvernance-definition-traduction, consulté en ligne le 25/10/2022 à 23h49'.

droits'', à savoir les citoyens, les pouvoirs publics, les partenaires et les actionnaires. La gouvernance est une forme de pilotage.

Quel que soit le domaine d'application, les objectifs de la gouvernance, en synergie et en complémentarité, sont les suivants :

- définition d'une stratégie et des moyens de sa mise en œuvre ;
- identification des risques, mise en place et évaluation de leur gestion ;
- utilisation des ressources en responsabilité ;
- respects des intérêts des parties prenantes et prise en compte de leurs points de vue de réalisations des objectifs et correctifs éventuels pour y parvenir

Afin de mettre en œuvre une juste répartition des obligations et des droits des différentes parties prenantes dans ses procédures, une bonne gouvernance repose sur quatre principes fondamentaux :

- Responsabilité
- Transparence ;
- Etat de droit ;
- Participation

La gouvernance apparaît comme étant un concept multidimensionnel qui intègre à la fois les préoccupations d'ordre politique, idéologique, économique, social, culturel et éthique.

2. Démocratie

Étymologiquement du grec *dêmos*⁷, « peuple » et *kraos*, « puissance », « souveraineté », le concept démocratie désigne le régime politique fondé sur le principe que la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens, soit directement (par de référendum) soit indirectement par l'intermédiaire de ses représentants élus. Les élections doivent au suffrage universel, de façon régulière et fréquente.

S'agissant de la démocratie dont il est question ici et dont les Congolais comme tant bien d'autres citoyens du monde parlent assez, elle désigne « le pouvoir du plus grand nombre ou le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple »⁸. Le concept démocratie est formé de deux racines grecques « *dêmos* », qui signifie peuple et « *cratos* », qui signifie le gouvernement, le règne, le pouvoir. Toutefois, les formes constitutionnelles prises par les régimes démocratiques sont diverses, mais elles obéissent toujours à un fonctionnement au centre duquel figurent les citoyens.

⁷ Perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire ?iddictionnaire=1487, consulté en ligne le 25/10/2022 à 00h17'.

⁸ Dictionnaire d'économie et des sciences sociales, p.129.

En clair, « la démocratie se définit comme une forme de gouvernement dans lequel la souveraineté appartient au peuple »⁹. Il est un mode de gouvernement dans lequel pouvoir et la responsabilité civique appartiennent à l'ensemble des citoyens qui les exercent directement ou à travers les représentants librement élus. Dans une démocratie, les citoyens ont des droits mais aussi des devoirs de participer au système politique qui de son côté, protège leurs droits et leurs libertés. Les sociétés démocratiques honorent les valeurs de tolérance, de coopération et de compromis.

Dans un Etat démocratique, les élections libres, transparentes y sont régulièrement organisées sans discrimination aucune. Autrement dit, en organisant les élections, il n'est pas question d'une façade au seul motif de légitimer un pouvoir dictatorial ou un parti unique comme c'est fut le cas du zaïre de MOBUTU avec le MPR mais une vraie compétition pour l'obtention des suffrages populaires.

Dans son excellent ouvrage intitulé, « qu'est-ce que la démocratie ? » Alain Touraine nous donne de sa part l'idée démocratique en disant : « l'idée démocratique a quant à elle tendance à en appeler à la société civile, perçue dans la diversité de ses intérêts sociaux. Les partis politiques joueront ici le rôle de relais de corps intermédiaires entre les demandes sociales et les programmes politiques de gouvernement. Mais l'idée de la démocratie se fonde aussi sur une citoyenneté qui est perçue comme procédant de la volonté individuelle d'adhérer aux lois et aux systèmes politiques de telle sorte que le citoyen n'est pas fondu dans une nation, dans une expérience collective supérieure »¹⁰. Cette idée n'est pas loin de la réalité politique congolaise où l'on voit la société civile dans la quête d'une démocratie responsable et durable. Elle est dans la composante de la CENI dont point n'est besoin de revenir de manière approfondie lorsqu'on voit les confessions religieuses alors composantes de la société civile se battre sur le choix du président de la CENI, institution d'appui à la démocratie.

3. Mouvement citoyen

Le concept mouvement « évoque une action, la participation à quelque chose de nouveau. On trouve cette définition plus précisément dans le dictionnaire : « action d'un groupe dont le but est de produire un changement dans la société », le « citoyen » implique quant à lui que cet élan vient bel et bien des civils par opposition à nos dirigeants. Au passage, rappelons que la notion même de citoyenneté renvoie aussi aux droits et devoirs civils et politiques »¹¹.

⁹ Dictionnaire micro robert de poche

¹⁰ Alain Touraine cité par Célestin KABUYA LUMUNA SANDO, *Manuel de sociologie politique*, éd., Médiaspaul, Kinshasa, 2012, p.149.

¹¹ <https://instantsbrief.fr/blog/2021/07/21/les-mouvements-citoyens-pour-agir-localement>, consulté en ligne le 11/12/2021 à 13h55'.

On pourrait résumer en disant qu'un mouvement citoyen, « *c'est un ensemble de réalisations accomplies par le peuple afin de contribuer à une démarche commune. (...). Ils sont souvent formés par des personnes qui désirent mettre en place de nouvelles manières de changer et d'évaluer en société, pour répondre aux demandes qui ne sont pas prises en compte par notre système démocratique actuel* »¹².

Ainsi, le mouvement citoyen apparaît comme un cadre d'action pour des jeunes et des femmes avec objectif majeur de bâtir une nouvelle citoyenneté centrée sur les idéaux de démocratie, de responsabilité, de justice, de transparence, de solidarité, de lutte contre la pauvreté, et pour un cadre de vie meilleur afin d'impulser une dynamique de citoyenneté active à la base. Le mouvement a l'ambition de s'étendre dans les différents quartiers et villages du pays. Le mouvement citoyen propose : des formations, un centre polyvalent, une unité de recherche, etc.

Cependant, cette étude se propose d'analyser non seulement le contexte de leurs actions mais aussi et surtout les motivations qui étaient les leurs à être beaucoup plus résilients malgré les répressions disproportionnelles dont ils ont été victimes.

Par ailleurs, cette étude explique comment les actions et la détermination de ces mouvements citoyens ont servi à un moment historique de la République Démocratique du Congo, de socle de la construction de l'identité collective.

Ainsi, l'urgence maintenant consiste à repenser cet engagement pour qu'il soit réellement le levier de nouveaux jours en Afrique en général et en République Démocratique du Congo en particulier. Cet engagement des jeunes dans ces mouvements citoyens, s'il faut le dire, est l'expression d'un désir de rupture avec l'ordre des négateurs et de tous les réseaux occultes qui ne tiennent que si pas à la disparition de cet Etat mais à son effondrement et à son « ingouvernabilité ».

I. MOUVEMENT CITOYEN ET L'ÉMERGENCE D'UNE CONTESTATION CITOYENNE EN RDC

En République Démocratique du Congo, les mouvements dits « citoyens », appelés aussi les activistes pro-démocratiques émergent en force en dépit de série de répressions gouvernementales dont ils font l'objet. Le pouvoir de Kinshasa a accusé ces jeunes d'être manipulés par certains politiciens et des chancelleries occidentales dont l'objectif est de déstabiliser ses institutions. Mouvements « terroristes », « insurrectionnel », « groupes des bandits et brigands » sont quelques-uns des qualificatifs que les autorités congolaises ont attribués à ces mouvements citoyens essentiellement composés de jeunes dont leur âge a varié de 18 à 40 ans.

¹² <https://instantsbrief.fr/blog-2021/07/21/les-mouvements-citoyens-pour-agir-localement>, consulté en ligne le 11/12/2021 à 13h55'.

Ce vent des mouvements visiblement agaçant pour Kinshasa, trouve sa genèse à Goma dans l'Est de la RDC, précisément en 2012, lorsque des jeunes regroupés au sein du mouvement "lutte pour le changement", LUCHA en sigle, ont su exercer une pression sur l'ONU pour combattre la rébellion du M23 qui sévissait dans la province meurtrie du Nord-Kivu.

Lucha et Filimbi sont deux mouvements citoyens, tous deux créés après les élections de 2011. Ils se sont imposés comme les groupes contestataires les plus visibles de la société civile locale, exprimant haut et fort l'insatisfaction et la frustration d'une jeunesse éduquée mais victimes de la mauvaise gouvernance des gouvernants.

Après être investi particulièrement dans les questions de bonne gouvernance, le mouvement citoyen LUCHA a commencé depuis le début de l'année 2015 à s'intéresser aux questions politiques, fait qui lui a valu de devenir indésirable auprès des autorités qui veillaient à bloquer ses activités, en plaçant les activistes pro démocratie dans le collimateur des services de renseignement.

Peu importe les arrestations des militants de certains membres desdits mouvements citoyens et les répressions dont ils ont été victimes, les mouvements citoyens ne cessent pourtant de défendre des causes, essentiellement sociales et citoyennes.

I.1. Contexte de l'antagonisme entre le pouvoir public et les mouvements citoyens mués en Front citoyen

I.1.1. Tentatives de la révision constitutionnelle et manœuvres du glissement

L'article 70 alinéa 1 de la Constitution du 18 février 2006 en République Démocratique du Congo stipule que, « *le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois* »¹³. Ainsi le deuxième et dernier mandat autorisé par la Constitution en faveur du président Joseph Kabila devait prendre fin en décembre 2016 après l'élection de son successeur qui était prévue en septembre 2016 après sa réélection de décembre 2011. Ainsi, le président Joseph Kabila avait prêté serment pour un deuxième mandat de cinq ans après des élections fortement contestées.

En outre, l'article 73 de la même Constitution précise que : « *Le scrutin pour l'élection du Président de la République est convoqué par la Commission électorale nationale indépendante, quatre-vingt-dix jours avant l'expiration du mandat du Président en exercice* »¹⁴. Alors que l'article 220 dans un autre son de cloche de la même Constitution définit : « *La forme républicaine de l'État, le principe du suffrage*

¹³ Lire la Constitution de la RDC du 18 février 2006.

¹⁴ Article 73 de la Constitution précitée.

universel, la forme représentative du Gouvernement, le nombre et la durée des mandats du Président de la République, l'indépendance du Pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical, ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle »¹⁵. Telles sont les dispositions constitutionnelles qui ne donnaient plus la chance à l'ex président de la République Démocratique du Congo, Joseph Kabila à pouvoir briguer un troisième mandat.

En effet, dès 2013, certains membres de l'entourage du président Joseph Kabila ont commencé à remettre en cause la validité de la limite du nombre de mandats imposé par la Constitution et ont appelé à une révision de celle-ci afin de permettre à Joseph Kabila de se maintenir au pouvoir. « *C'est le cas d'Évariste Boshab, ancien président de l'Assemblée nationale et secrétaire général à l'époque du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie, qui fut le parti présidentiel. En juin 2013, il a proposé la suppression dans la Constitution de la limitation du nombre de mandats présidentiels et l'allongement de la durée du mandat présidentiel de cinq à sept ans* »¹⁶. Dans cette même lignée, on se souviendra de son ouvrage intitulé, « *Entre la révision constitution et l'inanition de la nation* »¹⁷ qui a suscité un tollé de la part de membres de l'opposition et de la société civile. Beaucoup d'entre eux ont estimé que cette proposition était le signe que les partisans de Joseph Kabila faisaient tout pour le maintenir au pouvoir. Comprenant le jeu du pouvoir, une plateforme de l'opposition dénommée les Forces acquises au changement (FAC), a lancé une campagne visant à manifester son opposition à l'égard de la révision constitutionnelle et de la menace d'une présidence à vie.

Le 7 septembre 2013, le président Joseph Kabila a lancé un Forum de « concertations nationales » destinées « à sortir la République démocratique du Congo (RDC) d'une crise politique, sociale et sécuritaire », lesquelles ont été boycottées par d'importants dirigeants de l'opposition et de la société civile. Ces concertations, qui ont duré trois semaines, n'ont pas endigué la crise qui a éclaté après les élections contestées de 2011 et les velléités apparentes de Joseph Kabila de se maintenir au pouvoir au-delà de son dernier mandat.

Entre-temps, les partisans du président ont continué à faire pression pour une révision constitutionnelle. Ainsi, à « l'occasion d'un Conseil des ministres extraordinaire en juin 2014, le gouvernement a annoncé qu'il avait adopté un projet de révision de la Constitution. Il n'a pas indiqué les articles de la Constitution qu'il prévoyait de modifier, ce qui a nourri des doutes quant à la volonté du président Joseph

¹⁵ Article 220 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006.

¹⁶ Radio Okapi, « RDC : Le livre d'Évariste Boshab sur la révision de la Constitution fait polémique », 28 juin 2013, <https://www.radiookapi.net/actualite/2013/06/28/rdc-le-livre-devariste-boshab-sur-la-revision-de-la-constitution-fait-polemique>, consulté en ligne le 13/01/2022 à 16h13'

¹⁷ Lire Evarise BOSHAB, *Entre l'inanition et la révision constitutionnelle*.

Kabila de quitter le pouvoir à la fin de son dernier mandat »¹⁸. C'est alors que s'étaient réunis en août, « plusieurs partis d'opposition et des organisations de la société civile qui ont tenu leur première grande manifestation pour protester contre toute modification de la Constitution. Ils ont également demandé le départ immédiat du président Joseph Kabila »¹⁹. Malgré les tensions grandissantes, le projet du gouvernement a été examiné au Parlement en septembre 2014. Il a finalement été abandonné en décembre 2014 face aux pressions croissantes exercées par l'opposition et également par certains membres de son propre camp, divisé sur la question dont le groupe de G7 avec Moïse Katumbi, Pierre Numbi, Christophe Lutundula et d'autres.

Cependant, n'ayant pas réussi à modifier la Constitution, les partisans du président Joseph Kabila ont misé sur la loi électorale. Jusqu'alors, la plupart des règles régissant les élections étaient fixées par la loi électorale de juin 2011.

Le 17 janvier 2015, l'Assemblée nationale a voté en faveur des modifications de la loi électorale. Celles-ci permettraient de retarder les élections législatives et présidentielles jusqu'à l'achèvement du recensement général de la population. Ce vote a été interprété par l'opposition comme encore une autre stratégie pour prolonger le mandat de Joseph Kabila. « Cela a déclenché des manifestations de grande ampleur entre les 19 et 21 janvier 2015 qui ont été réprimées avec violence, ayant entraîné la mort d'au moins 43 personnes, dont la plupart, selon les Nations unies »²⁰, ont été tués par les forces de sécurité. Le 24 janvier, la disposition contestée a été retirée, ce qui a fait retomber les tensions

Après les manifestations, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié un calendrier électoral qui prévoyait l'organisation des élections présidentielles et législatives pour le 27 novembre 2016. Toutefois la CENI a précisé que « le calendrier pourrait être perturbé par « des contraintes » importantes en matière juridique et financière »²¹. Des membres de l'opposition et de la société civile, dont l'Église Catholique, ont continué à exprimer leurs inquiétudes quant à la volonté du président Joseph Kabila à retarder des élections et de se maintenir au pouvoir en déclarant lors de son discours devant

¹⁸ Radio France Internationale, « RDC : le projet de révision constitutionnelle inquiète à Kinshasa », 10 juin 2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20140610-rdc-le-projet-revision-constitutionnelle-inquiete-kinshasa-kabila>

¹⁹ Agence France Presse, « RDC : Manifestation contre la révision de la Constitution », 4 août 2014, <https://www.lapresse.ca/international/afrique/201408/04/01-4789131-rdc-manifestation-contre-une-revision-de-la-constitution.php>

²⁰ OHCHR, "Rapport du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales en période pré-électorale en République démocratique du Congo entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015", décembre 2015, https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/UNJHRODecember2015_fr.pdf

²¹ France 24, « L'élection présidentielle en RD Congo fixée au 27 novembre », 12 février 2015, <https://www.france24.com/fr/20150212-election-presidentielle-rd-congo-novembre-mandat-joseph-kabila-commission-electorale-nationale-independante-ceni>

le Parlement en décembre 2015, « *qu'il voulait un processus électoral authentiquement congolais sans aucun appui de la communauté internationale* »²².

À la demande des députés du parti au pouvoir, la Cour constitutionnelle a décidé en mai 2016 que Joseph Kabila serait autorisé à rester au pouvoir, dans le cas où les élections ne seraient pas organisées en novembre 2016, jusqu'à l'installation effective de son successeur élu. L'arrêt de la Cour a suscité une polémique, avec notamment les évêques catholiques qui ont appelé le peuple à s'opposer à tout retard dans le processus électoral.

Le 31 décembre, les évêques catholiques ont conclu un nouvel accord entre la coalition au pouvoir et l'opposition, connu sous le nom de « Accord de la Saint-Sylvestre ». Cet accord inclut un engagement selon lequel le président Joseph Kabila et son gouvernement doivent organiser des élections au plus tard en décembre 2017. Dans cet accord, « *il est prévu que le président Joseph Kabila reste en fonction jusqu'aux élections* »²³. Le président promet également de désigner, sur base de propositions de l'opposition, un nouveau Premier ministre qui aurait « un contrôle total sur un gouvernement d'union nationale » et qui serait chargé d'organiser les élections selon un calendrier convenu.

C'est au regard de ce contexte marqué par la volonté du pouvoir en place incarné par Joseph Kabila cherchant à modifier la constitution du pays pour s'éterniser au pouvoir qu'a été constitué un *front citoyen* composé de la société civile dans sa totalité et de l'opposition avec comme objectif d'empêcher la modification de la constitution, organiser les élections démocratiques et obtenir le départ de Kabila au pouvoir.

1.1.2. Mouvements citoyens et leurs stratégies d'action

Nous pouvons beau reprocher les mouvements citoyens sur leur capacité de mobilisation, mais il faut reconnaître la finesse de leur stratégie de communication tournée vers les réseaux sociaux qui a permis d'attirer l'attention et le soutien de la communauté tant nationale qu' internationale et les ONG des droits de l'homme congolais et étranger.

A. Lucha et Filimbi²⁴

Ces mouvements citoyens LUCHA et FILIMBI ont commencé les activités des contestations par une cyber-campagne pour dénoncer les problèmes de fourniture d'eau et d'électricité à Goma. Ils ont par la suite manifesté contre la

²² RFI, "RDC : Discours offensif du président Kabila devant le Congrès", 14 décembre 2015, <http://www.rfi.fr/afrique/20151214-rdc-discours-offensif-president-kabila-congres-dynamique-g7>

²³ Accord de la Saint-Sylvestre, § IV.2, page 7. La disposition prévoit : « Toutefois le *Conseil national de suivi de l'accord* et la CENI peuvent unanimement apprécier le temps nécessaire pour le parachèvement desdites élections

²⁴ Propos recueillis lors d'un entretien le 23/09/2022, à 14h20'

corruption et pour mettre fin à la guerre... afin de pousser les autorités à exercer correctement leurs responsabilités.

Vers la fin 2016, la LUCHA et Filimbi se sont investis dans une autre campagne dénommée « bye bye Kabila », en opposition au maintien de J.K. Kabange au pouvoir au-delà de son dernier mandat constitutionnel expiré depuis 19 décembre 2015.

En effet, la situation politique et sociale en RDC, se dégradant progressivement, a motivé la création d'autres mouvements se réclamant défenseurs de la cause citoyenne. Aujourd'hui, on en dénombre plusieurs dont le CLC, un mouvement Laïc chrétien attaché à l'église catholique.

B. Le Comité laïc de coordination/CLC et ses marches pacifiques

Après avoir constaté les velléités du président Kabila de rester au pouvoir au-delà de son second et dernier mandat, en décembre 2016 et nonobstant l'accord de la saint sylvestre obtenu au prix du sang, le Comité Laïc de Coordination, en sigle CLC, a décidé de faire appliquer son plan B d'organiser des manifestations, avec le soutien des partis politiques de l'opposition et organisations de la société civile. Ainsi, après chaque messe dans plusieurs villes dans l'ensemble du pays, étaient organisées des manifestations pacifiques pour exiger le respect et la mise en œuvre de l'Accord de la Saint Sylvestre signé le 31 décembre 2016, qui prévoyait que les élections auraient lieu en décembre 2017.

Contre toute attente, les forces de sécurité jointes aux FARDC, « s'étaient mises à faire usage d'une force disproportionnée, notamment l'usage des tirs à balles réelles et gaz lacrymogènes dans les rues, à l'intérieur et autour des églises et l'arrestation de plusieurs manifestants, prêtres et des servants d'autel »²⁵. On note également les arrestations de certains paroissiens et religieuses. Ainsi, « Les actes de répression menés par les forces de sécurité le 31 décembre et le 21 janvier à travers le pays ont fait au moins neuf morts (huit à Kinshasa et un à Katanga), au moins 98 blessés et 185 arrêtés arbitraires, selon chiffres de BCNUDH »²⁶. « Pendant la manifestation du CLC du 25 février 2018, au moins deux manifestants ont été tués, au moins 47 personnes ont été blessées et plus de 100 personnes ont été arrêtées arbitrairement »²⁷.

²⁵ Radio France Internationale (25 février 2018). RDC: deux morts dans la répression des marches organisées par le CLC. <http://www.rfi.fr/afrique/20180225-rdc-morts-repression-marches-organisees-clc-comite-laic-coordination>

²⁶ Le bilan pour ces deux jours pourrait être plus élevé, comme les observateurs et l'équipe de BCNUDH étaient intimidés, et ils n'ont pas reçu l'autorisation pour l'accès au morgues, centres de détention et hôpitaux. Voir OHCHR and MONUSCO, *op. cit.*, pg. 16.

²⁷ *Idem.*

Le 19 septembre 2016, les agents de la PNC, de la Garde républicaine et des FARDC ont tiré à balles réelles et gaz lacrymogènes dans une manifestation organisée par la plate-forme *Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement* à Kinshasa, exigeant l'organisation des élections et le départ du président Kabila. Bien que la manifestation fût autorisée, « les autorités ont décidé d'interdire la manifestation le jour de sa tenue à 9:30 heures du matin alors que les manifestants étaient déjà sur place, d'où des violences s'en suivirent dans la matinée »²⁸. Il y a eu des heurts entre manifestants et les forces de sécurité. Selon un rapport du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH), au moins 53 personnes ont trouvé la mort entre le 19 et le 21 septembre 2016 dont 48 morts aux mains des forces de sécurité (PNC, garde républicaine, FARDC). En outre, « au moins 143 personnes étaient blessées et plus de 299 personnes étaient détenues illégalement, dont 8 journalistes »²⁹. Parmi les personnes tuées, « il y avait quatre policiers »³⁰. Le Conseil et le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont condamné la force excessive et meurtrière utilisée par les forces de sécurité.

Lors des manifestations des 19 et 20 décembre 2016, les forces de sécurité ont utilisé une force excessive et tiré à balles réelles, faisant au moins 40 morts à Kinshasa, Lubumbashi, Boma et Matadi. Au moins 147 personnes étaient blessées. 38 des 40 décès ont été causés par des balles. Bien que le BCNUDH ait enregistré quelques incidents de violence perpétrée par des manifestants, ils ont conclu que les forces de sécurité ont fait « un usage excessif et disproportionné de la force, dont l'utilisation d'armes létales et des balles réelles, tirées sur les parties supérieures du corps par les forces de défense et de sécurité congolaises en réponse aux manifestations des 19 et 20 décembre »³¹. Les autorités ont arrêté au moins 917 personnes, ciblant en particulier les membres de l'opposition et des mouvements citoyens.

²⁸ BCNUDH (7 octobre 2016). *Rapport préliminaire d'enquête sur les violations des droits de l'homme et violences perpétrées dans le cadre des manifestations de Kinshasa entre les 19 et 21 septembre 2016*.

Pg 6, https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/UNJHROSeptember2016_fr.pdf

²⁹ Le nombre pourrait être beaucoup plus élevé, les observateurs et le personnel de l'ONU étant confrontés à des restrictions. Voir BCNUDH, op. cit

³⁰ Radio Okapi (4 octobre 2016). *Inhumation à Kinshasa des policiers tués lors des manifestations de l'opposition*. <https://www.radiookapi.net/2016/10/04/actualite/securite/inhumation-kinshasa-des-policiers-tues-lors-des-manifestations-de>

³¹ 17 à Kinshasa, 12 à Lubumbashi, 8 à Boma et 3 à Matadi. Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) MONUSCO-BCNUDH. (Février 2017). *Rapport sur les violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo dans le contexte des événements du 19 décembre 2016*. https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/UNJHRODecember2016_fr.pdf

I.2. Réaction du Gouvernement face au mouvement citoyen

Les mouvements citoyens ont certainement fait peur au gouvernement de la République Démocratique du Congo. C'est ce qui a justifié le sérieux avec lequel il s'est attaqué à lui. Le pouvoir public les a accusés d'être partisans des gens qui ont concocté un complot visant la déstabilisation de l'Etat congolais. Ainsi, tout son arsenal répressif fut mobilisé, conformément aux avertissements lancés par le président Joseph Kabila lors de « son discours à la nation le 14 décembre 2015 »³² et aux instructions de l'Agence nationale de renseignements. Ce n'est pas pour autant dire que les activistes pro démocratie ont renoncé leur engagement déterminé à obtenir le changement via la tenue des élections démocratiques qu'ils ont souhaité.

La position du gouvernement était ambiguë quant aux réponses à apporter aux inquiétudes de ceux qui croyaient à la bonne volonté du gouvernement à organiser les élections dans le délai constitutionnel. C'est le cas de la réaction de l'ex président de la République, Joseph Kabila Kabange lors d'une conférence de presse, alors la toute première après qu'il ait été réélu. Tout en affirmant que le processus électoral était « résolument engagé »³³, il a déclaré que « seule la commission électorale nationale (CENI) était habilitée à décider de la date exacte des élections »³⁴. A une question d'une journaliste cherchant à savoir s'il se présenterait de nouveau comme candidat aux élections souhaitées par les Congolais, sa réponse était pleine d'ambiguïté en demandant à ses collaborateurs de remettre une copie de la Constitution à la journaliste qui avait posé la question.

En dépit du fait que le droit des Congolais de manifester pacifiquement soit constitutionnel pour le cas de la RDC et tant bien d'autres nations démocratiques, le président Kabila affirma qu'une « nouvelle loi était nécessaire pour recadrer la légalité de telles manifestations »³⁵, soulignant que la « la démocratie ce n'est pas la foire »³⁶. C'est pour autant dire que la démocratie, c'est aussi le respect des règles et la considération des points de vues des autres comme être pensant et agissant dans la liberté. C'est pratiquement le contraire de ce qu'il faisait. On l'a vu taupier les Congolais qui ne réclamait rien d'autres que leurs droits démocratiques et constitutionnels.

L'autre réaction du gouvernement congolais, était de nature dilatoire. Il a recouru à beaucoup de manœuvre, l'une après l'autre pour retarder les

³² Présidence de la République Démocratique du Congo, « le Chef d'Etat confirme le dialogue politique national inclusif », 8 décembre 2015, disponible sur www.presidentrdc.cd, consulté le 01/10/2022.

³³ www.hrw.org/fr/blog-feed/la-rd-congo-en-crise

³⁴ *Idem*

³⁵ *Idem*

³⁶ *Idem*

élections et enraciner leur pouvoir, par des répressions brutales, des violences et des violations des droits humains à grande échelle et en s'appuyant sur certains antivaleurs systémiques dont le débauchages, corruption, etc.

Dans cette série des manœuvres dilatoires, un accord a été trouvé le 31 décembre 2016 par la médiation de l'église Catholique entre les différents acteurs de la classe politique afin que le pouvoir soit partagé après expiration de deux mandats constitutionnels du président Kabila. C'est ce qu'on a appelé, « *Accord de la Saint Sylvestre* ». Cet accord a été suivi d'une série des mesures de décrispation de la classe politique puis organiser les élections. Contre toute attente, ces engagements pris ont été bafoués et foulés au pied lorsqu'on a vu un calendrier proclamant les élections en décembre 2018.

C'est dans ce contexte que les mouvements citoyens ont intensifié leurs manifestations contre le pouvoir de Kinshasa, dans lesquelles les manifestations ont vu être répressives de manière inédites.

II. MOUVEMENT CITOYEN ET LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITE NATIONALE ET/OU COLLECTIVE

II.1. L'identité nationale comme construction sociale³⁷

On ne naît pas être social, mais on le devient parce qu'on est, par nature, doté des prédispositions spécifiques qui facilitent l'adaptation et l'intégration de la personnalité au monde. L'individu a la capacité de créer ou de s'intégrer dans des groupes déjà existants, d'établir des relations au sein des groupes, et de maintenir les groupes en assurant une cohésion interne et une cohérence entre les buts poursuivis et les actions entreprises (qui sont, normalement, en accord avec les logiques de constitution de la communauté et avec les normes fondamentales acceptées à l'intérieur du groupe). Né avec les dispositions de devenir un être social, l'individu est soumis pendant toute sa vie à l'influence socialisante des institutions aussi bien formelles qu'informelles. L'individu devient ainsi un dépositaire de la culture et un agent actif de sa société, un individu avec une identité façonnée par la connaissance (structurée dans une image intériorisée de la réalité) et par des sentiments (rendus à la société sous forme d'attitudes, d'attachements etc.). Bref, la nature humaine offre à tout individu la possibilité de devenir l'un d'entre ses congénères, et la société fait usage de ce don naturel au profit de l'individu (il reçoit le statut de membre de la société et il adopte certains rôles) et de la société également (modeler la personnalité individuelle et collective conformément aux exigences sociales et idéologiques).

³⁷ Otilia constanța calindere, l'identité nationale et l'enseignement de l'histoire analyse comparée des contributions scolaires à la construction de l'identité nationale en France et Roumanie (1950 - 2005) université montesquieu - bordeaux iv / sciences po bordeaux école doctorale de science politique de bordeaux - e.d. 208, p.36, consulté en ligne le 05/10/2022 à 21h30'

La société inculque dans la mémoire individuelle et collective les éléments nécessaires à la perception, à la définition et à l'attachement de la personnalité au groupe. Pour les groupes plus restreints cette démarche socialisante est plus facile à réaliser, vu la dimension du groupe et ses buts précis formulés. Elargir la démarche au niveau national, est plus difficile, d'une part, pour les dimensions des collectivités nationales et leur hétérogénéité, d'autre part, pour les buts multiples et variés que la société doit gérer et qu'elle doit transférer aux consciences individuelles, avant d'être fixés dans la conscience

II.2. Démocratie et processus électorale de 2018 en RDC : Rôle des mouvements citoyens

Dans des Etats proprement dits démocratiques, la tenue des élections ne peut faire l'objet de doute. Elles sont tenues dans la régularité selon qu'il est prescrit dans leurs constitutions. Autrement dit, les cycles électoraux sont interconnectés et assurés. Ainsi, les acteurs concernés par les élections travaillent en synergie dans le but de les améliorer. Malheureusement tel n'est pas le cas dans les Etats post conflits dont la République Démocratique du Congo. La tenue des élections se fait souvent au prix du sang, soit après plusieurs concertations, pourparlers ou des négociations qui dans bien des cas sont tenues après les dates prévues dans la constitution. Des telles réalités vont à l'encontre des principes démocratiques.

Le processus électoral de 2018 en République Démocratique du Congo fut suffisamment éloquent des faiblesses de la démocratie et de l'échec des élites dirigeantes à construire un véritable Etat démocratique au besoin d'en faire une culture idéale où règne la bonne gouvernance. Les Congolais étaient en face d'un pouvoir qui ne voulait pas organiser les élections alors que la majorité des citoyens congolais était devenue hostiles au pouvoir de Kinshasa.

Ainsi, la République Démocratique du Congo a vu émerger des mouvements des jeunes militants qui ont pris de la place au sein de l'espace politique. Il s'agit en effet, d'un large consortium qui s'est structuré sous forme d'un front citoyen qui dépasse le périmètre habituel des partis d'opposition. Plusieurs organes de la société civile y ont joué le rôle de premier plan pour contester la mauvaise gestion de la *Res publica* d'une part, et d'autre, réclamer la tenue des élections tel que prévu dans la constitution du 18 février 2006 en République Démocratique du Congo qui malheureusement a été violée intentionnellement par les gouvernants.

Ainsi, vu la mauvaise gouvernance et constatant que la grande franche de la population congolaise étant muette et ne pouvant pas s'exprimer librement comme le font les acteurs politiques, alors bien protégés, les mouvements citoyen congolais se sont structurés à un « *front citoyen ou mieux une nouvelle opposition* » pour jouer non seulement le rôle de sentinelle du bon

fonctionnement des institutions étatiques, d'une part, et d'autre part, le rôle de groupe de pression afin que les libertés et droits démocratiques des Congolais garantis par la constitution soient respectés pendant le processus électoral de 2018 mais aussi et surtout, ils ont joué le rôle du contrôle et de la construction de l'identité nationale ou collective.

II.3. Lutte des mouvements citoyens comme catalyseur de la construction de l'identité nationale congolaise à l'heure des élections

L'identité nationale est un fait social dont l'analyse doit prendre en compte à la fois son statut d'ensemble d'images et de sentiments à l'égard de l'espace national, les attitudes et les comportements déterminés, et encore le processus de construction de cet ensemble cognitif. L'identité nationale est un phénomène qui a suscité l'intérêt de plusieurs disciplines, de leurs théoriciens et praticiens. Il est « un phénomène qui s'adapte et s'identifie à une certaine communauté à un moment précis de son évolution. C'est un phénomène qui ne finira jamais de susciter l'intérêt des recherches scientifiques du fait de l'apport renouvelé d'éléments inédits, novateurs, adaptés à l'esprit du temps et de la communauté auquel il se relie. L'étude qu'on se propose d'entreprendre au sujet de l'identité nationale se trouve dans un chantier déjà ouvert, mais qui fait toujours place aux approches inédites, novatrices apportant un plus de connaissance à ce sujet »³⁸

Il y a toujours un débat actuel sur la question de l'identité nationale dans le but de la redéfinir aux fins de favoriser la construction d'une vision mieux partagée entre les sujets d'une même nation.

Pour S. Chelcea, l'identité est « le noyau dur de la personnalité »³⁹ qui s'inscrit dans un perspective constructiviste et se concrétise dans l'image et les sentiments dont l'individu s'empare en tant que membre d'une collectivité humaine. Cet acquis social est soumis à une reconstruction permanente selon les dynamiques sociales et la redéfinition des relations entre Soi et Autre exprimée par différents cadres et instances de socialisation. Même inscrite dans un processus assez dynamique, l'identité suit une trace cohérente qui ne marque pas de rupture décisive entre le présent et les étapes antérieures. L'identité est une instance continue qui se consolide et se transforme en même temps, tout au long de l'existence de l'être humain si on parle de l'identité individuelle, et au cours de l'existence entière d'une collectivité humaine, si on parle de l'identité collective, mais toujours en tenant compte de l'ordre

³⁸ OTILIA Constanța Calindere, « L'identité nationale et l'enseignement de l'histoire - analyse comparée des contributions scolaires à la construction de l'identité nationale en France et Roumanie (1950 - 2005) », Université Montesquieu - Bordeaux IV/Ecole doctorale de science politique de bordeaux - e.d. 2008, consulté en ligne le 05/10/2022 à 21h30'

³⁹ CHELCEA Septimiu, 1998, « Memorie și identitate, constructe sociale », dans CHELCEA Septimiu (coord.), *Memorie socială și identitate națională*, București : Editura I.N.I

symbolique existant à un moment donné. L'identité exprime, ainsi, « la manière d'être dans le milieu social, qui porte la marque de l'ordre symbolique où elle s'inscrit »⁴⁰. Par la socialisation à laquelle l'individu est soumis pendant toute sa vie, il intériorise la culture du groupe d'appartenance, voire les valeurs, les normes, les comportements, les convictions, pour la rendre à la société dans une forme particularisée, filtrée par sa personnalité. Même passée par le filtre personnel, la manière de l'individu d'être dans le monde, se conforme à l'ordre déjà existant, aux exigences socialement et culturellement construites. « L'identité nationale réside dans une certaine image que les citoyens élaborent sur leur propre nation, avec son territoire, sa culture et ses institutions, et qui est accompagnée par de forts sentiments positifs. C'est un ensemble de symboles visant la nation, élaboré tout au long de l'histoire et transmis aux générations successives par l'intermédiaire du processus complexe de socialisation. La famille »⁴¹

A dire vrai, il n'existe pas une définition précise sur ce qu'est la construction de l'identité nationale. Néanmoins, la construction de l'identité nationale peut être fondée sur l'histoire, des valeurs et une langue commune,... Ainsi, c'est partant de l'histoire et du sentiment de partager un même destin commun que naît souvent l'identité nationale d'un peuple. C'est la nation et ses valeurs qui font fonder durablement l'identité nationale. « ... Elle est la conviction d'un individu d'appartenir à un groupe et de partager avec celui-ci une communauté géographique, linguistique, historique et culturelle qui entraînerait des comportements spécifiques »⁴². La plus grande question en évoquant la notion de la construction de l'identité nationale c'est celle de savoir sur quels éléments elle se forme ? Ainsi, elle trouve son fondement sur :

- L'unité linguistique qui permet à un peuple la production et diffusion des idées et une certaine façon de penser le monde.
- Le poids de l'histoire, est un des éléments importants dans la construction de ladite identité. Il est un élément fondateur de l'identité nationale. Chaque peuple a sa propre histoire et celle de la République Démocratique du Congo est vraie et réelle. Elle est écrite par une multiplicité ethnique et linguistique qui crée l'identité nationale congolaise.

Dans le cadre de cette étude, les mouvements citoyens et leurs actions menées qui ont fait adhérer les gens au combat de la lutte pour le changement jusqu'à former un front citoyen apparaissent comme le catalyseur qui fait renaitre aux citoyens congolais, le sentiment de vouloir vivre collectif et d'appartenir à la nation congolaise et par conséquent, d'agir collectivement.

⁴⁰ TURLIUC Maria Nicoleta, 2004, *Imaginar, identitate și reprezentări sociale*, Iași: Editura Universității „Alexandru Ioan Cuza” Iași

⁴¹ OTILIA Constanța Calindere, *op. cit.*, p.37.

⁴² www.etudier.com/dissertations/comment-se-Consrduit-l'identit%C3%9-Nationale/181585.html

Cependant, le plus important maintenant c'est que les élites politiques et intellectuelles congolaises puissent s'approprier de cet acquis et d'en faire une idéologie, une vision à même d'être enseignée aussi bien dans les institutions d'enseignement supérieur et universitaire que primaire pour les faire encren et pérenniser dans les têtes des congolais.

II.4. Actions et ressources impliquées dans la construction identitaire nationale

L'école est l'une des institutions ayant un rôle majeur dans la mission de transmettre aux citoyens des informations concernant leur pays et de leur façonner les sentiments d'attachement à l'espace national. Pour accomplir ce but, l'école pourra agir à deux niveaux : d'une part, par le processus développé par les enseignants et d'autre part, par les contenus.

Les enseignants ont la responsabilité de transmettre aux élèves les connaissances qui leur facilitent l'accès aux niveaux supérieurs de l'éducation. Accomplir cette mission, c'est participer non seulement à la construction de l'identité nationale congolaise mais aussi à la formation des jeunes comme de « bons citoyens », par leur exemple personnel, par les informations qu'ils soulignent et accentuent dans les démarches didactiques, par les contextes dans lesquels ils replacent les informations présentées, par les explications supplémentaires et les corrélations réalisées entre différentes informations, et par les actions de participation civique entreprises. Il s'agit en fait, d'abord des informations relatives à la nation congolaise, à la grandeur et à l'ambition de puissance du Congo et de l'amour de leur chère patrie. L'impact de toutes ces actions sur la personnalité des élèves est assez fort, vu le statut d'autorité légitime dévolu par l'enseignant à l'école. Bref, ces informations auront impacté significativement les écoliers et/ou les étudiants dans leur appréhension de l'Etat-nation comme seule identité collective pour lequel il faut se battre jusqu'au sacrifice suprême. C'est serait une bonne façon de socialiser les jeunes citoyens congolais, alors avenir de demain. Ce type d'initiation implique l'apport de tous les acteurs de la socialisation qui, elle-même vise l'insertion de chaque individu dans sa société. Elle est de fait, « le processus d'apprentissage permanent par lequel la personne humaine intègre la culture et s'adapte à la société qui constituent son milieu vital »⁴³. La socialisation est un processus complexe par lequel l'individu s'approprie les expériences socioculturelles communes de sa communauté en les utilisant à son profit, mais d'une manière adaptée à son environnement social et culturel. La personnalité et le comportement adoptés seront directement influencés par l'expérience acquise, la dynamique du social se reflétant dans les attitudes et les actions entreprises par l'individu pendant toute sa vie, l'individu adapte sa manière d'être aux exigences de la société présente, en partageant avec les

⁴³ DENNI Bernard, LECOMTE Patrick, *Sociologie du politique*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1999, p.122.

autres individus les règles et les normes du vivre en société. C'est dire que l'homme pris individuellement ou collectivement avec sa propre identité se retrouve au milieu de tous les échanges et interactions intra et inter individuelles. Ainsi donc, il devient « au cœur de la compréhension des mutations sociales contemporaines »⁴⁴. Son identité est ainsi définie et expliquée par les interactions multiples et à différents niveaux entre les individus, les groupes et leurs idéologies. Dans cette perspective, l'identité devient une construction réalisée « à partir d'une expérience singulière »⁴⁵, tout au long de la vie de l'individu, par son insertion dans des institutions qui vont délinéer son image sur lui-même et du monde. L'action socialisante des institutions et l'expérience que l'individu reçoit dans ce milieu spécifique, érigent un être bien adapté et intégré dans la société du présent, un être actif et créatif qui ne se contente pas juste de reproduire l'héritage social et culturel reçu des ancêtres, mais qui le transmet aux générations futures, avec l'empreinte du présent.

III. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Après la compilation des données, nous voici arrivé à l'étape de l'analyse et interprétation des résultats. L'ambition de ce point est modeste. Il est ici question de présenter les résultats de notre démarche empirique. Cette partie revêt d'une grande importance, dans la mesure où elle s'attèle à dégager, sommairement, les points de vue consensuels autour des résultats de notre recherche. Pour ce faire, nous avons dans le cadre de cette recherche prélevé un échantillon de 200 personnes.

Tableau 1. Identification des enquêtés selon leur tranche d'âge

Item n°1. Voudriez-vous donner votre tranche ?

N	L'âge des enquêtés	Fréquences	Pourcentages
1	18 à 25 ans	23	46
2	25 à 35 ans	17	34
3	35 à 45 ans	7	14
4	45 à 55 ans	3	6
5	55 à 65 ans	0	0
6	Autres réponses	0	0
	Total	50	100

Source : Nos investigations personnelles, Juillet-Août-Septembre 2022

⁴⁴ RUANO-BORBALAN Jean-Claude, « L'école, ça sert d'abord à faire la société », dans *Sciences Humaines*, Hors-série No 36 Mars/Avril/Mai 2002 « Qu'est-ce que transmettre ? ». Disponible sur : http://www.scienceshumaines.com/1-ecole,-ca-sert-d-abord-a-faire-la-societe_fr_12526.html (consulté le 05/10/2022)

⁴⁵ Idem.

Commentaire :

En identifiant les enquêtés selon leur tranche d'âge, nous étions animé d'un esprit cherchant à connaître non seulement le profil des enquêtés qui pourrait influencer sur les réponses à donner à nos différentes questions d'enquêtes mais aussi et surtout pour connaître les motivations qui étaient les leurs, surtout d'avoir été résilient malgré les répressions disproportionnelles dont ils ont été victimes. Ceci nous a permis d'avoir une posture confortable capable de dégager une opinion acceptable sur notre problème de recherche.

Les données présentées dans le tableau ci-dessus montrent que la quasi-totalité des membres des mouvements était les jeunes dont l'âge variait de 18 à 45 ans. Sur les cent pourcent (100%) de nos enquêtés, 46% sont des jeunes dont l'âge variait de 18 à 25 ans, 34% était de la tranche d'âge de 25 à 35 ans, alors que 14% était de la tranche d'âge de 35 à 45 ans, et enfin, la dernière fréquence était celle dont leur tranche d'âge était de 45 à 55 ans, soit 6%. Les autres tranches d'âges prévues dans cette variable, n'ont donné aucun pourcentage.

Ainsi, nous nous permettons de conclure que la majeure partie des membres des mouvements citoyens sont les jeunes conscients de leur situation de sous-développement et de précarité toujours progressif et qu'ils devraient se prendre en charge pour leur destin.

Tableau 2. Identification des enquêtés selon la Profession et/ou l'occupation

Item n°2. Quelle est votre profession ?

N°	Profession	Fréquences	Pourcentages
1	Elève	8	16
2	Etudiant	20	40
3	Employé	6	12
4	Sans emploi	16	32
5	Autre réponse	0	0
	Total	50	100

Source : Nos investigations personnelles, Juillet-Août-Septembre

En choisissant la profession comme variable dans cette étude, il était question pour nous de vouloir comprendre si la motivation qui était la leur aurait un rapprochement avec leur vie professionnelle ou mieux statut afin d'étudier ça en interface avec les actions des grandes envergures qu'ils ont mené.

En lisant les données se trouvant au tableau 2, il ressort que beaucoup de membres des mouvements citoyens sont des jeunes qui sont encore sur les bancs de l'école. Peu d'entre eux sont employés. Soit, 40% sont des étudiants, 16% sont élèves du niveau primaire.

Cependant, ceux se trouvant en situation de sans occupation sont à 32%. Seuls 12% de ces enquêtés sont des employés.

Ce tableau peut dans ce cas, nous aider à bien comprendre que le facteur profession ou le sans emploi a influencé sur leurs motivations à pouvoir organiser plusieurs actions contre le pouvoir qu'ils ont qualifié de réfracteur et qu'il faudrait à tout prix en découdre avec eux.

Le tableau ci-dessous permet de comprendre le contexte de la lutte de ces mouvements citoyens et d'en avoir une vision globale, par ricochet s'imprégner des rôles qu'ils ont joué :

Tableau 3

Contexte de la lutte	-Contexte électoral Tentatives de la révision constitutionnelle et manœuvres du glissement pour retarder les élections.
Motivations	<ul style="list-style-type: none"> - L'auto détermination à changer positivement les choses ; - Le désir de mettre un terme à la gouvernance calamiteuse du pouvoir de l'époque, ponctué par les inégalités sociales, le non respect des principes démocratiques - Sauver l'Etat congolais du dérive dictatorial ; - Sauver la nation contre la tentative de la révision constitutionnelle et du report des élections considérés comme insultes et manque des respects aux millions de Congolais qui aspiraient au changement et à la première alternance historique ; - Obtenir les élections telles que prévues dans la Constitution du 18 février 2006 en RDC.
Rôles	<ul style="list-style-type: none"> - De bonne sentinelle des institutions de la République Démocratique du Congo ; - D'éveil de la conscience collective; - Construction de l'identité collective ; - De catalyseur qui a fait renaître aux citoyens congolais, le sentiment de vouloir vivre collectif et d'appartenir à la nation congolaise et par conséquent, d'agir collectivement.

Source : Source : Nos investigations personnelles, Juillet-Août-Septembre 2022.

Ce tableau a tracé de manière succincte le contexte, motivations et les rôles ayant caractérisé la lutte qu'ont amenée les mouvements citoyens avant, pendant et après le processus électoral de 2018 qui a abouti à la toute première alternance démocratique en République Démocratique du Congo bien qu'on y est trouvé certaines imperfections qu'il faut améliorer pour les processus à venir.

CONCLUSION

Que dire en définitif de cette étude sur l'essai des mouvements citoyens au prisme de la démocratie et bonne gouvernance en République Démocratique du Congo ? Nous notons que ces deux concepts rhument ensemble. Ainsi, de par son appellation et des textes légaux qui la régissent, la République Démocratique du Congo, est un Etat appelé à vivre pleinement la démocratie quand bien même celle-ci est un idéal perpétuel qu'il faut chercher à atteindre.

Par contre, il y est bien observé le non respect des principes démocratiques et une mauvaise gouvernance à outrance qui entravent son développement, créant ainsi certaines inégalités sociales devenant une source des frustrations.

Ayant constaté que les droits les plus sacrés de l'homme, les règles démocratiques sont du jour au lendemain aliénés, les mouvements citoyens et/ou les activistes pro-démocratie en RDC, ont été inspirés par la lutte ou la révolution menées par les pères panafricanistes dont Thomas Sankra, Patrice E. Lumumba, Nelson Mandela et E. Tshisekedi. Ces activistes pro démocratie ont pris conscience de leur situation de sous-développement toujours progressif afin de prendre en main leur destin et s'opposer à la domination des élites politiques corrompues. Ces mouvements se sont imposés comme groupes contestateurs les plus visibles de la société civile congolaise afin que règne : la bonne gouvernance, une justice sociale et qu'ils soient réhabilités dans leurs droits démocratiques les plus légitimes.

Il a été observé que les mouvements citoyens et leurs actions menées ont fait adhérer les gens au combat noble de la lutte pour le changement jusqu'à former un front citoyen apparaissant comme le catalyseur qui a fait renaître aux citoyens congolais, le sentiment de vouloir vivre collectif et d'appartenir à la nation congolaise et par conséquent, d'agir collectivement.

Tout compte fait, il revient maintenant aux élites politiques et intellectuelles congolaises la plus grande responsabilité de s'approprier de cet acquis et d'en faire une idéologie, une vision à même d'être enseignée aussi bien dans les institutions d'enseignement supérieur et universitaire que primaire pour les faire encreter et pérenniser dans les têtes des congolais.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Agence France Presse, « RDC : Manifestation contre la révision de la Constitution », 4 août 2014, <https://www.lapresse.ca/international/afrique/201408/04/01-4789131-rdc-manifestation-contre-une-revision-de-la-constitution.php>
2. AKINDÈS, F., *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Codesria, 1995.
3. AKINDÈS, F., OUMANE Zina, « L'Etat face au mouvement social en Afrique », *Revue projet* 2016/6N° 355.
4. BAYART J.F., *L'Etat en Afrique. La politique du vendre*, Fayard, 1989.
5. BCNUDH (7 octobre 2016). *Rapport préliminaire d'enquête sur les violations des droits de l'homme et violences perpétrées dans le cadre des manifestations de Kinshasa entre les 19 et 21 septembre 2016*. Pg 6, https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/UNJHROSeptember2016_fr.pdf
6. BOSHA, E., *Entre la révision de la constitution et l'inanition de la nation*. www.Larcier.com/fr/entre-la-revision-de-la-constitution-et-l-inanition-de-la-nation-2013-9782804464639.htm, consultée en ligne le 07/09/2022 à 19h32'.
7. Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour.
8. Dictionnaire d'économie et des sciences sociales.
9. Dictionnaire Micro Robert de poche.
10. France 24, « L'élection présidentielle en RD Congo fixée au 27 novembre », 12 février 2015, <https://www.france24.com/fr/20150212-election-presidentielle-rd-congo-novembre-mandat-joseph-kabila-commission-electorale-nationale-independante-ceni>
11. <https://instants.brief.fr/blog/2021/07/21/les-mouvements-citoyens-pour-agir-localement>, consulté en ligne le 11/12/2021 à 13h55'.
12. https://www.Africa-in-wikipedia.com/Bonne_gouvernance_principes_sous-jacents, consulté le 18/06/2015 à 10h41.
13. https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/UNJHRODecember2016_fr.pdf
14. <https://www.radiookapi.net/2016/10/04/actualite/securite/inhumation-kinshasa-des-policiers-tues-lors-des-manifestations-de-17-a-kinshasa-12-a-lubumbashi-8-a-boma-et-3-a-matadi>. Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) MONUSCO-BCNUDH. (Février 2017). *Rapport sur les violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo dans le contexte des événements du 19 décembre 2016*.
15. KABUYA LUMUNA SANDO, C., *Manuel de sociologie politique*, éd. Médiaspaul, Kinshasa, 2012.

16. OHCHR, "Rapport du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales en période pré-électorale en République démocratique du Congo entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015", décembre 2015, https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/UNJHRODecembre2015_fr.pdf
17. OTILIA Constanța Calindere, « L'identité nationale et l'enseignement de l'histoire analyse comparée des contributions scolaires à la construction de l'identité nationale en France et Roumanie (1950 - 2005) », Université Montesquieu - Bordeaux/Ecole doctorale de science politique de bordeaux - e.d. 2008, consulté en ligne le 05/10/2022 à 21h30'.
18. perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1487, consulté en ligne le 25/10/2022 à 00h17'
19. PHIDIAS Ahadi Senge Milemba, « Mouvements Citoyens africains. Creuset de l'éveil civique et Briseurs de l'ordre néolibéral », consulté en ligne le 30/09/2022' à 0H39'.
20. Radio France Internationale (25 février 2018). *RDC: deux morts dans la répression des marches organisées par le CLC*. <http://www.rfi.fr/afrique/20180225-rdc-morts-repression-marches-organisees-clc-comite-laic-coordination>
21. Radio France Internationale, « RDC : le projet de révision constitutionnelle inquiète à Kinshasa », 10 juin 2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20140610-rdc-le-projet-revision-constitutionnelle-inquiete-kinshasa-kabila>
22. Radio Okapi (4 octobre 2016). *Inhumation à Kinshasa des policiers tués lors des manifestations de l'opposition*.
23. Radio Okapi, « RDC : Le livre d'Évariste Boshab sur la révision de la Constitution fait polémique », 28 juin 2013, <https://www.radiookapi.net/actualite/2013/06/28/rdc-le-livre-devariste-boshab-sur-la-revision-de-la-constitution-fait-polemique>, consulté en ligne le 13/01/2022 à 16h13'
24. RFI, "RDC : Discours offensif du président Kabila devant le Congrès", 14 décembre 2015, <http://www.rfi.fr/afrique/20151214-rdc-discours-offensif-president-kabila-congres-dynamique-g7>
25. www.etudier.com/dissertations/comment-se-Construit-l'identite%C3%9-Nationale/181585.html
26. www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199369-gouvernance-definition-traduction, consulté en ligne le 25/10/2022 à 23h49'
27. Youmatter.world/fr/definition/gouvernance-definition-objectifs-principes-volet-social-et-societal/, consulté en ligne le 25/10/2022 à 22h33'